

VENDU:
601 Av. Kinderlsey

VENDU
130 Ch. Bates #401

CHARLES/PERREault
courtier immobilier
Number 1° broker at
RE/MAX du Cartier Town of Mont-Royal
(2015-2016-2017-2018-2019)
514-731-7575

Le Westmount TIMES online



www.stele-medias.com

Serving your community
Au service de votre communauté



December 21, 2020

On-Line

EDITION 20.12

Atteignez le sommet avec
Andreas Minkofski
Courtier immobilier

Sutton (514) 994-2741
andreas.minkofski@sympatico.ca
Groupe sutton immobilier agence immobilière

CONSEIL DU 7 DÉCEMBRE

FRED HARDING

À quelques jours de Noël.

Le conseil apprenait à la population que plus de 28 coffres de denrées alimentaires, ainsi que 2300 \$ en argent comptant ont été amassés. Le tout sera remis à 23 familles dans le besoin.

Les citoyens qui cherchent des idées de denrées non périssables à donner sont priés de communiquer avec la sécurité publique.

Les commémorations

Le conseiller Jeff Shamie rendait hommage aux 14 femmes victimes de la tuerie survenue 31 ans plus tôt à la Polytechnique. Le conseiller rappelait combien tous sont touchés par cet événement et lançait une invitation à chercher plus d'harmonie dans nos sociétés.

« Tout le conseil vous joint », s'est exprimée de répondre la mairesse Smith.

Commerces locaux

Mme Lulham enjoignait les citoyens de Westmount à faire des achats locaux pour aider les commerçants à rester à

flot. « Vous pouvez trouver de tout à Westmount », affirmait-elle.

Questions de feu de foyers

Une citoyenne, soucieuse de la qualité de l'air, demandait au conseil pourquoi la ville n'avait pas banni les feux de foyer comme l'a fait la ville centre en 2015? La conseillère Brzeski a répondu qu'un an plus tôt, cette question avait bel et bien été soulevée. « Il est vrai que les particules émises par la combustion du bois constituent une forme de pollution de l'air. Nous avons décidé de faire des campagnes de sensibilisation [...] Nous allons aviser les citoyens de brûler moins de bois dans leurs cheminées ». C'est à la ville Centre de décider si elle harmonisera



ce règlement qui pourrait, alors, s'étendre

De Maisonneuve

L'association des piétons et des cyclistes de Westmount demandait un suivi à propos des mesures de distanciation sociales sur la rue Maisonneuve. Alors que les cas augmentent, il semble souhaitable que des mesures plus strictes encadrent aussi les déplacements automobiles sur cette artère, parmi lesquelles : différer les travaux de plomberie sur de Maisonneuve, fermer de Maisonneuve à Atwater, ou encore installer des panneaux de circulation portant la mention «Circulation locale ». De Maisonneuve aurait été condamnée afin de procéder au renouvellement des conduits d'eau. Ces travaux nuisent apparemment à la circulation piétonne, nécessaire à une heure où les résidents cherchent à prendre l'air. Le contrat a déjà été octroyé par la ville, il n'est donc pas possible d'intervenir dans ce dossier. Pour ce qui est du reste, il sera question d'améliorer la circulation piétonne sur Maisonneuve lors de la prochaine rencontre avec le Comité consultatif sur les transports.

Question de bruits

Un citoyen soucieux de réduire la pollution sonore en appelait à l'intervention de la ville de Westmount pour bannir les souffleurs de feuilles à essence, utilisés par les compagnies privées. En effet, le son émis par ces appareils dépasse les 65 décibels qui sont le plafond réglementaire prévu par la ville. L'équipe de la ville s'était d'ailleurs déjà munie de souffleurs électriques. La mairesse Smith a affirmé que la sécurité publique tente déjà de contrôler l'utilisation des souffleurs à essence. Elle en discutera avec l'équipe de la sécurité publique.

Abstract

The counsel commemorated the 31 anniversary of the shooting at Polytechnique.

A resident inquired about a possible fire wood ban, for pollution issues. The Greater Montréal administration might eventually harmonize laws about that issue.

Although it is impossible to delay the water-pipe replacement at the benefit of pedestrian accessibility to de Maisonneuve, the city will be working with the Transportation advisory committee to find solutions for better social distancing for pedestrians.

MAISON SALLIUM MASSAAD

CHRISTIANE SALLIUM
courtier immobilier
514-867-2041
christianessallium@videotron.ca

FANNIE MASSAAD
courtier immobilier
514-781-4313
fannie.massaad@gmail.com

Nous vous souhaitons un très joyeux Noël!

247 CHESTER

Une chance UNIQUE dans un emplacement de RÊVE! Maison de prestance se démarquant des autres par sa qualité de finition, son terrain exceptionnel de près de 16,000p.c. et son environnement des plus prestigieux. Son cachet intérieur vous fera craquer! Et vous tomberez sous le charme de ses magnifiques espaces extérieurs à mille et une possibilités! Rare sur le marché!

Anne & Liane REDDING
PROFESSIONNELLES EN IMMOBILIER

ANNE REDDING, Courtier immobilier
514.573.2663
redding.anne@gmail.com

LIANE REDDING, Courtier immobilier
514.737.8963
liane.redding@sympatico.ca

ROYAL LEPAGE TENDANCE
Agence immobilière
263 Boul. Graham, Mont-Royal (QC), H3P 2C7

Complicité en toute simplicité!

ÉQUIPE LEFRANÇOIS



2018
**CLUB
DES ÉLITES**
ROYAL LEPAGE

PALMARES
DU MEILLEUR
PERCENTILE

ROYAL LE PAGE

À TOUS ET À TOUTES
nous vous souhaitons



DE
JOYEUSES
FÊTES!

WE WISH YOU HAPPY HOLIDAYS!

Vous pensez vendre en 2021?

Appelez-nous. L'évaluation de votre propriété et nos conseils sont toujours sans frais et sans engagement de votre part.

Thinking of selling in 2021?

Call us. Your home evaluation and our advice are always free and with no obligations

equipelefrancois.ca

514 344-4445

MRMA SAYS IT'S HARD AT WORK ON TOWN'S ROCKLAND SECTOR PPU ISSUE

MARTIN C. BARRY

The Mount Royal Municipal Association (MRMA) says it has been studying Town of Mount Royal's new urban plan (PPU) for the proposed Rockland Shopping centre redevelopment published on the town's website over the past several months within the context of the consultation process.

"Having carefully reviewed the plan, we feel that there are certain elements that raise concerns," Allen Feldman, the MRMA's president, said in a statement sent to The Post.

"We will be addressing these concerns with the mayor," added Feldman. "We are hopeful that these concerns can be allayed to our satisfaction and will also help reduce most of the concerns of town residents, whether through additional information, explanations and/or improvements and modifications to the plan.

"The approach of the mayor and council included an extended request for suggestions during the consultation process during which they have welcomed input from residents," he continued. "Rest assured that the MRMA has not been standing idly by. We will be meeting with the mayor to discuss and present our recommendations for improvement.

"We realize that the realities of the marketplace brought upon by a changing world makes the current Rockland shopping complex inappropriate for the future, but this does not mean that the Rockland Mall in a new configuration cannot continue to make an important contribution in the lives of our residents."

Feldman noted that the MRMA has served town residents for almost 90 years. "We



MRMA president Allen Feldman, seen here during a pre-pandemic town council meeting, says the municipal group continues to work on files of concern to town residents, including the Rockland sector PPU.

have had many successes over the years in making the town a better place," he said.

"We sincerely believe that we can improve the Rockland PPU in collaboration with the mayor and council, and find the balance between a vibrant viable multi-purpose shopping mall and the preservation of the quality of life that makes the town a special place for town residents. The MRMA prefers to be constructive where we have had concerns when addressing any initiative of council."

On another local issue, the MRMA has previously come out expressing strong support for the town's Sports and Recreation Center project.

"The need is there, the proposed solution will meet needs of both seniors and young families for the foreseeable future, the cost is in line with similar centres elsewhere and the tax impact is minimal," MRMA board member Ralph Nobel said in a statement earlier this year.

"This is simple – a good investment at an affordable cost," he added. "TMR residents deserve this new facility and will benefit greatly from all that is has to offer."

Résumé:

L'Association municipale de Mont-Royal (AMMR) fait présentement l'étude du nouveau Plan particulier d'Urbanisme

(PPU) concernant les changements proposés dans le secteur Rockland dans le contexte d'une consultation publique menée présentement par la ville.

«Ayant soigneusement examiné le plan, nous croyons qu'il y aurait certains éléments qui pourraient soulever des préoccupations», le président de l'AMMR, Allen Feldman, déclarait dans un communiqué reçu par La Poste.

«Nous allons prendre en considération ces préoccupations avec le maire, poursuivait-il. Nous avons bon espoir que ces préoccupations peuvent être apaisées à notre satisfaction et serviront en même temps à réduire la plupart des préoccupations des résidents de la ville».

File photo: Martin C. Barry

DÉSIREZ • RECHERCHEZ • HABITEZ

NOUVEAU

549 CHESTER
Maison lumineuse de 3 chambres à coucher et une salle de bain située dans le secteur ouest de VMR, sise sur un terrain de 502.3 m2 avec potentiel d'agrandissement.
Pris demandé 1 199 000\$

NEW LISTING!

2262 Fulton Ave, TMR Semi-detached stone cottage
This renovated and spacious 5-bedroom home is perfect for the growing family. 5 beds, 3 full bathrooms + powder room, sumptuous master bedroom suite, open concept kitchen giving onto solarium with southwest orientation. In-ground pool, AC and +++ Asking: \$1,729,000

4+1
3+1

VENDU 125 Av. Brookfield, VMR

VENDU 619 av. Chester, VMR

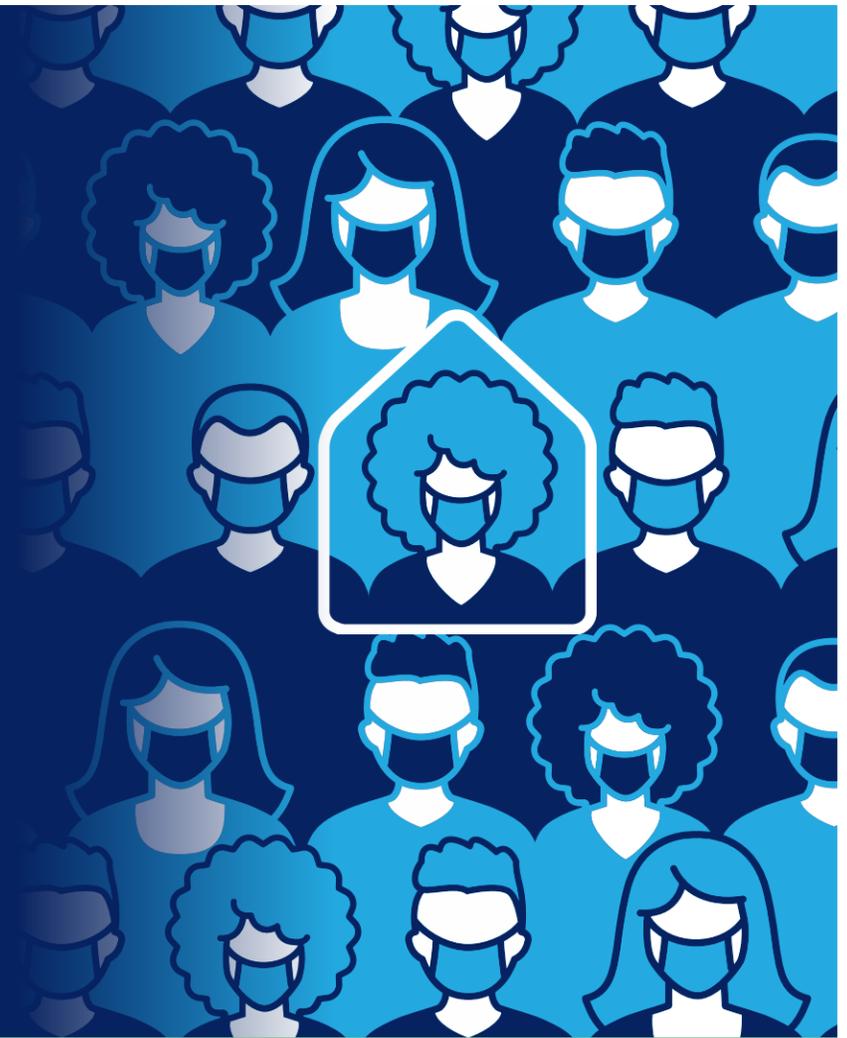
VENDU 647 Av. Powell, VMR

Je vends
Andrea Neeff Courtier immobilier résidentiel 514-974-9993
ROYAL LEPAGE TENDANCE

BRIGITTE MACK
COURTIER IMMOBILIER
cel; 514-824-2132
brigittemack@me.com
www.brigittemack.ca
groupe sutton immobilia inc

S'isoler, c'est sérieux!

Nous vous demandons de suivre les consignes d'isolement pour éviter de transmettre la COVID-19 à d'autres personnes.



S'isoler, c'est rester à la maison ou dans son appartement



- ✓ N'allez pas à l'école, au travail, au CPE, à la garderie ni dans aucun endroit public (ex.: magasin, épicerie, pharmacie).
- ✓ Si vous demeurez dans une résidence privée pour aînés, ne vous déplacez pas dans la résidence; demeurez dans votre unité locative. Nous vous recommandons de faire monter vos repas à votre chambre pour éviter les déplacements au maximum dans la résidence.
- ✓ Ne sortez pas faire une marche.
- ✓ N'empruntez pas les transports publics.
- ✓ Si vous n'avez pas d'aide pour votre épicerie ou vos médicaments, vous pouvez utiliser les services de livraison à domicile de l'épicerie ou de la pharmacie. Évitez tout contact à moins de deux mètres avec le livreur.
- ✓ N'accueillez pas de visiteurs à la maison.
- ✓ Si vous habitez avec d'autres personnes qui n'ont pas la COVID-19:
 - Demeurez seul dans une pièce de la maison le plus souvent possible.
 - Évitez d'être en contact avec les autres occupants de la maison. Gardez une distance d'au moins deux mètres avec eux. Couvrez votre nez et votre bouche si vous devez vous approcher à moins de deux mètres.
 - Si possible, mangez et dormez seul dans une pièce de la maison.
 - Si possible, utilisez une salle de bain qui vous est réservée. Sinon, désinfectez-la après chaque utilisation.
 - Aérez souvent la maison et votre chambre en ouvrant une fenêtre (si la météo le permet).
- ✓ Vous pouvez sortir sur votre balcon ou dans votre cour privée en vous assurant d'être à deux mètres de toute autre personne.
- ✓ Si vous devez quitter la maison pour des raisons médicales, utilisez un masque ou un couvre-visage.

Les personnes qui vivent avec vous peuvent poursuivre leurs activités habituelles (travail, école, garderie, etc.) si elles ne sont pas elles-mêmes visées par une consigne d'isolement (ex.: en attente de résultat de test, contact de cas confirmé, retour de voyage, etc.).

Quand faut-il s'isoler ?



Vous avez obtenu un résultat de test positif

Si vous ne développez pas de **symptômes**, vous devez vous isoler **pendant les 10 jours suivant votre test de dépistage**.

Si vous développez des **symptômes**, vous devez vous isoler jusqu'à ce que **toutes** les conditions suivantes soient réunies :

- 10 jours se sont écoulés depuis le début de vos symptômes.
- Vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 48 heures (sans avoir pris un médicament contre la fièvre).
- Vos symptômes se sont améliorés depuis au moins 24 heures (excluant la toux ou la perte de l'odorat, qui peuvent durer plus longtemps).



Vous êtes en attente d'un test ou d'un résultat

Vous devez vous isoler en attendant votre résultat de test si :

- Vous présentez des symptômes de la COVID-19, ou en avez présenté dans les 10 derniers jours;
- Vous avez été identifié par la santé publique comme un contact d'un cas de COVID-19;
- Vous êtes de retour d'un voyage à l'étranger.

Si vous ne répondez à aucun de ces critères, vous n'avez pas à vous isoler. Nous vous recommandons de respecter les mesures sanitaires générales jusqu'à l'obtention de votre résultat. Si votre résultat de test est positif, vous recevrez des consignes de la direction de santé publique.



Vous présentez des symptômes

Si vous présentez des symptômes tels que la fièvre, l'apparition ou l'aggravation d'une toux, une difficulté à respirer ou une perte subite de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût, vous devez vous isoler et aller passer un test de dépistage. L'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 vous permettra d'obtenir une recommandation sur la marche à suivre, selon votre condition. Rendez-vous sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) pour faire l'évaluation de vos symptômes.



Vous avez été en contact avec un cas confirmé

Si vous ne développez pas de **symptômes**, vous devez vous isoler **14 jours après votre dernier contact** avec le cas confirmé de COVID-19, même si vous avez subi un test pour la COVID-19 et que le résultat est négatif.

Si vous développez des **symptômes**, vous devez vous isoler jusqu'à ce que **toutes** les conditions suivantes soient réunies :

- 10 jours se sont écoulés depuis le début de vos symptômes.
- Vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 48 heures (sans avoir pris un médicament contre la fièvre).
- Vos symptômes se sont améliorés depuis au moins 24 heures (excluant la toux ou la perte de l'odorat, qui peuvent durer plus longtemps).



Vous êtes de retour de voyage

Tous les voyageurs qui entrent au Canada doivent s'isoler obligatoirement pendant une période de 14 jours, même s'ils ont subi un test pour la COVID-19 et que le résultat est négatif.

Pour prendre les meilleures décisions possibles pour votre santé et celle de vos proches durant la pandémie de la COVID-19, consultez les Guides autosoins. Ils permettent de connaître les meilleurs moyens de se protéger de la COVID-19, de prendre soin de soi, de donner les soins de base à son entourage et de savoir où et quand consulter si on a besoin de soins ou de services.

[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)

1 877 644-4545

Québec 

LA SCULPTURE DESTINÉE AU CAMPUS MIL SERA INSTALLÉE AU CENTRE DE VMR



Selon Ville Mont-Royal, cette sculpture qui avait été destinée au campus MIL de l'Université de Montréal, sera installée plutôt dans le nouveau parc « dalle » au-dessus de la voie ferrée REM au centre de VMR.

MARTIN C. BARRY

Une grande sculpture en acier qui a été acquise pour une somme de presque 200 000 \$ par Ville Mont-Royal en septembre 2019 pour le nouveau campus MIL de l'Université de Montréal est toujours en entreposage dans un dépôt municipal – faute de retards causés par la pandémie du

COVID-19.

C'est ce que révélait le maire Philippe Roy durant la webdiffusion de la séance du conseil municipal pour le mois de décembre. Il répondait à une question courriel qui avait été posée par Barbara Lapointe de l'avenue Dobie.

VMR annonçait en septembre l'an dernier

qu'elle érigerait sur le campus une œuvre monumentale du sculpteur contemporain Claude Millette. L'œuvre de commande, intitulée « Éclosion », ferait référence autant à la culture de la connaissance qu'à l'abondance végétale de la cité-jardin. Sensiblement, elle aurait dû être inaugurée au printemps 2020.

C'est à deux pas de l'imposante passerelle

menant les piétons de la station de métro Acadie jusqu'aux pavillons du campus que l'œuvre aurait été érigée, sur une parcelle de terrain qui fait partie du territoire de Ville Mont-Royal.

Selon un communiqué émis par VMR l'an passé, il ne s'agissait pas d'un don à l'Université de Montréal, mais d'une collaboration à long terme avec VMR dans l'exposition de la sculpture. L'œuvre fait partie de la collection d'art public de la municipalité, bien qu'elle aurait agrémenté le nouveau campus.

Comme Mme Lapointe le soulignait, le conseil de VMR avait autorisé le paiement d'un montant de 199 533 \$ au sculpteur montréalais Claude Millette. « Quand allez-vous remettre cet événement? », demandait-elle.

« Effectivement, la sculpture est en effet complétée, et elle se trouve présentement en entreposage, et je peux vous dire qu'elle est magnifique, répondait le maire. Toutefois, la situation de la pandémie, combinée avec les nouvelles interdictions à l'Université de Montréal et un changement de vision de part et d'autre, ont modifié quelque peu l'échéancier et le programme pour l'œuvre ».

Selon le maire Roy, il est proposé maintenant d'intégrer la sculpture en question dans le nouveau parc au centre-ville (le parc « dalle ») pour qu'elle fasse partie de l'aménagement de ce parc. « Elle sera ainsi au cœur même de notre ville et tous pourraient en profiter », il disait.

Résumé:

A large steel sculpture purchased for nearly \$200,000 by the town in September 2019 for display on TMR's territory in a section of the University of Montreal's MIL campus is in storage at a town warehouse pending an official unveiling that was postponed because of the COVID-19 pandemic.

Answering a resident's question about the fate of the work by Quebec sculptor Claude Millette, Mayor Philippe Roy said the sculpture is safe, but that the plan now is to install it in the new "dalle" park currently under construction over the future REM train line in the centre of TMR.



Je vous souhaite un joyeux Noël et une excellence année !

En cette période de distanciation sociale, je vous souhaite de profiter de ces fêtes et de célébrer avec prudence.

I wish you a Merry Christmas and a Wonderful New Year!

In this time of social distancing, I'd like to wish you a safe and enjoyable holidays.

Anthony.Housefather@parl.gc.ca 

514.283.0171    

Montreal Office : 4770 Kent Av., #316,
Bureau à Montréal : Montréal, Qc H3W 1H2

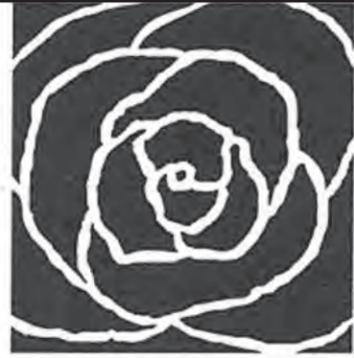
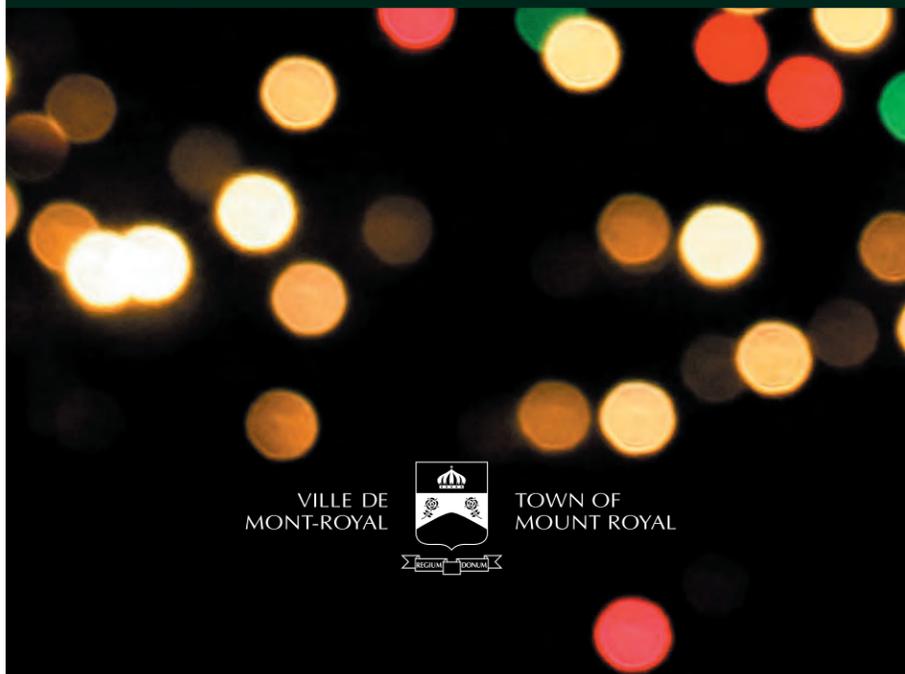
Anthony Housefather

MP · Mount Royal / Député · Mont-Royal



Pour les
Fêtes,
à **VMR**,
on achète
local!

For the
Holidays,
in **TMR**,
we buy
local!



MARIE VERMETTE inc.

Fleurs, plantes et objets choisis

801 avenue Laurier Est, Montréal
Tél: (514) 272-2225 • Livraison



LA SÉCURITÉ À VMR VOUS PRÉOCCUPE ?

L'Association de parents de Mont-Royal organise une rencontre virtuelle avec la Sécurité publique de VMR et le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) qui répondront à vos questions.

Quand ? 3 février 2021 de 19 h 00 à 20 h 30

Visitez www.apmr.ca pour vous inscrire et soumettre vos questions dès maintenant.

Les questions soumises avant le 15 janvier 2021 seront répondues en priorité lors de la rencontre virtuelle.

Cette rencontre permettra de répondre aux inquiétudes exprimées sur la page Facebook Parents VMR TMR par les Monterois quant à la sécurité à VMR.

Plusieurs invités seront aussi présents dont le maire, Philippe Roy, la directrice générale, Ava Couch et la conseillère, Michelle Setlakwe.



A.P.A. Renovations générales Inc.

Agrandissement - Balcon - Constructions neuves - Cuisines - Patio
Revêtement extérieur - Salles de bain - Transformations

RBQ 5590 4692 01



PROFESSIONNALISME - QUALITÉ D'EXÉCUTION - SOUTIEN APRÈS-VENTE

VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION?
VOUS VOULEZ UNE
ESTIMATION?
VOUS RECHERCHEZ UN CLÉ EN MAIN ?

514-703-8871 • info@aparenovations.com



Take self-isolation seriously

Please follow self-isolation instructions to avoid transmitting COVID-19 to others.

Self-isolation means stay at home

- ✓ Do not go to school or work, to an early childhood or daycare centre, or to any public place such as a stores, supermarkets or pharmacies.
- ✓ If you live in a private home for seniors, remain in your own unit and do not walk around the building. We recommend that you have your meals delivered to you, thus avoiding the need to move around inside the residence.
- ✓ Do not go out for walks.
- ✓ Do not take public transit.
- ✓ If no one can help you with your supermarket or pharmacy purchases, try the home delivery services offered by many stores. Stay at least two metres away from the delivery person.
- ✓ Don't allow any visitors into your home.
- ✓ If you live with other people who don't have COVID-19:
 - If possible, remain alone in one room of your home.
 - Avoid contact with the other occupants of the home. Stay at least two metres away from them. If you need to get closer, cover your nose and mouth.
 - If possible, eat and sleep alone in one room of your home.
 - If possible, use a bathroom that is reserved for you. Otherwise, disinfect after each use.
 - Air out the house and your room often by opening a window if the weather permits.
- ✓ You can go out on your balcony or in your private yard while remaining at least two metres away from anyone else.
- ✓ If you need to leave your home for medical reasons, wear a mask or face covering.

The people living with you can continue with their usual activities (work, school, daycare, etc.) as long as they themselves are not under a self-isolation order, such as while awaiting test results, after having been in contact with a confirmed case of COVID-19, or after returning from a trip abroad, etc.).

Votre
gouvernement

When should you self-isolate



You tested positive

If you don't develop any symptoms, you need to self-isolate for **10 days from the date of your screening test**.

If you do develop symptoms, you need to self-isolate until **all** of the following conditions are met:

- 10 days have passed since your symptoms first appeared
- You have had no fever for at least 48 hours (without having taken fever medicine)
- Your symptoms have improved for at least 24 hours (excluding cough or loss of smell, which may last longer)



You are waiting to take the test or find out your results

While awaiting your test results, you'll need to self-isolate if:

- You have symptoms of COVID-19 or had them in the last 10 days
- You have been flagged by public health authorities as having been in contact with a COVID-19 case
- You have returned from a trip abroad

If you meet none of these criteria, you do not need to self-isolate. We do recommend that you follow general health measures until you get your results. If you test positive for COVID-19, you will receive instructions from the public health authorities.



You have COVID-19 symptoms

If you have symptoms such as fever, the onset or worsening of a cough, difficulty breathing or a sudden loss of smell without nasal congestion (with or without loss of taste), you need to self-isolate and get tested. The COVID-19 Symptom Self-Assessment Tool provides recommendations on what steps to take based of your condition. Go to [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) to evaluate your symptoms.



You have been in contact with a confirmed case of COVID-19

If you don't develop any symptoms, you'll need to self-isolate for **14 days from your last contact** with the confirmed case of COVID-19 even if your COVID-19 test result is negative.

If you do develop symptoms, you'll need to self-isolate until **all** of the following conditions are met:

- 10 days have passed since your symptoms first appeared
- You have had no fever for at least 48 hours (without having taken fever medicine)
- Your symptoms have improved for at least 24 hours (excluding cough or loss of smell, which may last longer)



You are returning from abroad

All travellers entering Canada are required to self-isolate for 14 days, even if their COVID-19 test result is negative.

To make the best possible decisions for your own health and that of your loved ones during the COVID-19 pandemic, consult the Self-Care Guides. They will provide you with the best ways to protect yourself from COVID-19, take care of yourself, provide basic care to family members and friends, and where and when to consult a health professional if you need care or services.

[Québec.ca/selfisolating](https://quebec.ca/selfisolating)

1 877 644-4545

Québec 

DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DU 10-20 ROOSEVELT: LE DROIT À UNE RÉPONSE FRANCHE

Dans l'édition de la Poste du 16 décembre 2020, en première page, on rapporte les propos tenus par le maire Philippe Roy à mon endroit, lors de la séance du Conseil du 14 décembre 2020. Selon le maire, mes affirmations sont erronées, sans sérieux et insultantes. Et pourtant ma question, était légitime et visait à clarifier l'étendue d'une dépense publique plus ou moins passée sous le radar.

Cette question, curieusement jugée offensante par le maire, portait sur le montant de la facture devant échoir aux contribuables suite à la décision du Conseil de démolir le 10-20 Roosevelt au lieu de le rénover tel qu'annoncé précédemment. En effet, le PTI (Plan triennal d'immobilisation) de 2020 prévoyait un montant de 400 000\$, travaux et honoraires professionnels compris pour la rénovation du 10-20 Roosevelt.

Or, le 13 juillet 2020, alors que la Ville s'est vidée de ses résidents, le Conseil annonce son intention de démolir le 10-20 Roosevelt et de le reconstruire, sans aucune mention de la valeur patrimoniale que ce bâtiment apporte au secteur, ni des frais qui seront encourus pour la réalisation du projet.

Toutes sortes de problèmes sont alors évoqués, mais rien qui justifie de raser ce bâtiment. Les problèmes (ventilation, chauffage, etc.) semblent relever d'un laxisme dans l'entretien et non de la structure. Par exemple, le maire a encore affirmé, le 14 décembre dernier, que le chauffage était un élément à corriger. Cependant, si on se reporte au PTI 2018, on retrouve un montant de 120 000\$ pour le remplacement du système de chauffage du 10-20 Roosevelt en raison du manque d'efficacité du système existant. Le travail a-t-il été fait, a-t-il été bien fait? A-t-on négligé de le faire, puisque



le maire continue à parler d'un chauffage problématique, alors que cette question aurait dû être réglée depuis 2018 avec le remplacement de l'ancien système?

Il y a une tendance observable chez le Conseil de Ville Mont-Royal à présenter officiellement un projet acceptable, comme la rénovation du 10-20 Roosevelt dans le PTI 2020, et de modifier ce projet en cours de route, comme le montre la décision du 13 juillet 2020 de démolir pour le reconstruire le 10-20 Roosevelt, sans égard au gonflement de la facture pour les contribuables. Le maire n'a pas répondu à la question de l'augmentation des coûts liée au nouveau projet de démolition, se contentant de discréditer la personne qui la pose, au grand mépris de l'exercice démocratique en cours, soit la période réservée aux questions du public en séance du Conseil. Et la preuve qu'il y avait matière à s'inquiéter du gonflement de cette facture je l'ai finalement trouvée au PTI 2022 où la Ville prévoit un montant

de 14 000 000\$ pour la démolition-reconstruction du 10-20 Roosevelt, sans préciser si les frais des plans et devis annoncés pour 2022 seront en surplus.

Depuis le 7 décembre 2020, date de l'adoption du PTI (2021, 2022, 2023) le maire avait à coup sûr cette information à propos du montant de 14\$ millions inscrit au PTI 2022. Pourquoi n'a-t-il pas simplement répondu à la question comme c'était son devoir de le faire? Ainsi, les citoyens qui vont écouter l'enregistrement de la séance du 14 décembre 2020, auraient eu accès à une information importante concernant directement les finances de la Ville et conséquemment auraient pu questionner l'incidence probable de ce projet improvisé sur les comptes de taxes à venir. Il n'y avait rien d'offensant à demander une reddition de compte, et l'attitude indignée du maire lui a permis de se soustraire à l'obligation de répondre. Était-ce si difficile d'informer les résidents qu'un projet nécessitant des travaux

évalués à 250 000\$ en début d'année avait été modifié au point que les travaux étaient évalués aujourd'hui à 14 millions de dollars?

Tous ceux qui me connaissent savent que mes propos s'appuient sur des faits vérifiables et des chiffres officiels. C'est pourquoi il est particulièrement pénible de subir publiquement, de la part du maire de la Ville, une attaque personnelle me présentant fausement, sans aucune preuve, comme une personne qui dit n'importe quoi. Les citoyens qui prennent la peine d'adresser une question au Conseil s'attendent au respect des élus et à une réponse pertinente, peu importe si l'information demandée interfère avec l'intention du Conseil de ne pas dévoiler maintenant le montant important d'une dépense à venir.

Ghislaine Pedneault, résidence de VMR

POUR FAIRE CONNAITRE VOTRE COMMERCES ET VOS SERVICES

TMR
La
Poste
DE MONT-ROYAL

Au service de notre communauté
Serving our community

UN JOURNAL AU SERVICE DE VOTRE COMMUNAUTÉ

LE SEUL VRAIMENT BILINGUE À MONT-ROYAL

10,000 COPIES PAPIER À CHAQUE SEMAINE

LIVRÉ PORTE-À-PORTE MAISONS ET COMMERCES



PASCAL RICHARD, PRÉSIDENT

PUBLICITE@STELE-MEDIAS.COM • 514-570-1855



A few photos of TMR's Christmas decorations to lighten up our last edition of 2020.

Pictures from Martin C. Barry.

ARTTRAM



Jaya Perrier

ARTISTE DE LA SEMAINE
THIS WEEK'S ARTIST

« Innocence »
Huile, 12" x 11"

arttram.org

Commandité par -
sponsored by





VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1441
et CONSULTATION ÉCRITE**

1050, chemin Churchill

Le conseil municipal de Mont-Royal statuera, à sa séance ordinaire qui aura lieu le 25 janvier 2021, à 19 h, au 90, avenue Roosevelt, sur une demande de dérogation mineure portant sur l'immeuble situé au 1050, chemin Churchill.

L'objet de cette demande vise à légaliser, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, la marge de recul latérale droite du bâtiment existant à 1,95 m, empiétant de 0,03 m dans la marge minimale de 1,98 m requise au moment de la construction en 1946.

Toute personne que cette demande intéresse peut se faire entendre du conseil en transmettant ses commentaires écrits au plus tard le 7 janvier 2021.

Pour être admissible, un commentaire doit être :

- transmis par courriel à l'adresse suivante : greffier@ville.mont-royal.qc.ca;

ou

- être déposé dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville, au 90, avenue Roosevelt, Mont-Royal à l'attention du greffier.

Les détails relatifs à cette demande de dérogation mineure sont disponibles sur le site web de la municipalité à l'adresse www.ville.mont-royal.qc.ca

Donné à Mont-Royal,
le 23 décembre 2020.

PUBLIC NOTICE

**APPLICATION FOR A MINOR VARIANCE
FROM ZONING BY-LAW NO. 1441
and WRITTEN CONSULTATION**

1050 Churchill Road

Mount Royal Town Council will dispose, at its regular meeting to be held on January 25, 2021 at 19:00 at 90 Roosevelt Avenue, of the following application for a minor variance for the property located 1050 Churchill Road.

The object of this application is to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, the right side setback at 1.95 m for the existing building, encroaching by 0.03 m on the 1.98 m minimum setbacks required at time of construction in 1946.

Any interested person may be heard by Council by submitting written comments no later than January 7, 2021.

To be eligible, a comment must be:

- sent by e-mail to: townclerk@town.mount-royal.qc.ca;

or

- be dropped off in the Town Hall's mailbox at 90 Roosevelt Avenue, Mount Royal to the attention of the Town Clerk.

Details of this minor variance request can be found on the municipality's website at www.town.mount-royal.qc.ca

Given at Mount Royal,
on December 23, 2020.

Le greffier, Alexandre Verdy, Town Clerk

Meilleur vœux de bonheur
et de paix à l'occasion de
Noël et du Nouvel An.

May this Christmas
and New Year bring peace
and blessing to all.




**Nos bureaux ferment le
23 décembre à 17h00 et
nous revenons le 11 janvier.**

**Our offices will close
December 23 at 17h00
and we return January 11.**





#1-1400 rue Ouimet
Montréal, Qc, H4L 3R1
Tél.: 514-736-1133
redaction@stele-medias.com
publicite@stele-medias.com
administration@stele-medias.com

Président: Pascal Richard
Vice-Présidente / Finances: San Lu Ly
Vice-Président / TI: Sylvain Nadeau
Édition: Pascal Richard
Collaborateurs: Martin C. Barry,
Frederick Harding, Vincent Cadorette

Conseil juridique: Ariël T. Roy
Conseil comptable: Cianci & Associés
Production: Pascal Richard
Ventes: Pascal Richard
Publié par: STELE • Médias, Communications,
et Relations Publiques inc.

NOTRE IMPRIMEUR UTILISE DU PAPIER RECYCLÉ DE SOURCES RESPONSABLES ET EST AUDITÉ ANNUELLEMENT PAR FSC.

Distribution Impression Certification Accès web de



Le Journal de Mont-Royal, Le Point d'Outremont et le Westmount Times sont distribués à 80,000 lecteurs à Mont-Royal, dans les quartiers Glenmount et Mountain Sight à tout les jeudis, à Outremont aux deux semaines et Westmount chaque mois. Toute reproduction des annonces ou informations, en tout ou en partie, de façon officielle ou déguisée, est interdite sans la permission écrite de l'éditeur. Stele Médias Inc ne se tient pas responsable des erreurs typographiques pouvant survenir dans les textes publicitaires mais s'engage à reproduire uniquement la partie du texte où se trouve l'erreur. La responsabilité du journal et/ou de l'éditeur ne dépassera en aucun cas le montant de l'annonce. Les articles publiés expriment l'opinion de leurs auteurs, mais pas nécessairement celle de la direction. Dépôt légal aux bibliothèques nationales du Québec et du Canada.

514-570-1855

